

PRODUCTIONS DBC

POLITIQUE DE COMMANDITES

Pour le samedi 1er août 2026

ENTRE :

Productions DBC

ET :

Le commanditaire

OBJET

Le présent contrat a pour but de déterminer les dispositions et les conditions de commandites apportées par **le commanditaire** pour **Productions DBC** en lien avec l'événement **OPelaï** qui se déroulera le samedi 1er août au parc de la Pointe-Valaine à Otterburn Park.

PRÉAMBULE

OPelaï revient à Otterburn Park en bordure de la rivière Richelieu, avec une ambiance festive, du soleil, une sélection musicale éclatée mettant en vedette des artistes émergents du Québec. C'est le moment de vous déhancher sur des rythmes endiablés. Les places sont limitées, alors réservez vite... et si la magie opère, on remet ça l'an prochain! Merci à tous ceux qui embarquent dans l'aventure!

DURÉE DE L'ENTENTE

L'entente est valide jusqu'au 1er août 2026 - 23h00.

APERÇU DE L'ORGANISATION

Cette année, l'objectif des organisateurs est d'attirer entre 800 et 1 200 festivaliers qui seront sur place de 14h00 à 23h00. En après-midi de 14h00 à 17h00 sera le volet familial où il y aura un jeu gonflable et des jeux pour les enfants. De 17h00 à 23h00, les organisateurs espèrent une participation majoritaire d'adultes vu le son plus fort et le plein potentiel de la scène professionnelle sera à son apogée.

CONTRIBUTION

Une somme **déterminée par le commanditaire** sera payée via le formulaire de commandite en lien avec la plateforme Stripe

RÉSILIATION

En cas d'annulation à cause de la température et que l'événement ne puisse être reporté, nous garderons les contributions pour cette date future. Dans le cas où l'événement n'ait pas lieu pour d'autres raisons, vos contributions vous seront remboursées.

DISPOSITIONS FINALES

Toute modification au présent contrat ou renonciation à un droit en découlant est sans effet si elle n'est pas explicite, et constatée par écrit et signée par les deux parties aux présentes.

Les droits et obligations contenus dans ce contrat ne peuvent être cédés ou transférés par les parties.

Les parties élisent domicile à **Otterburn Park** pour toutes fins relatives aux présentes ;

En cas de litige quant à l'interprétation et à l'exécution du présent contrat, les parties feront tout en leur pouvoir afin de régler hors des tribunaux ledit litige ;

Le présent contrat ne constitue pas une société ou une entreprise en commun pour les parties ;

Les soussignés, par la présente, déclarent et garantissent qu'ils détiennent le droit et l'autorisation de conclure le présent contrat.

Entente acceptée par l'entremise du formulaire de commandites.



Productions DBC

Alexandre Michel

Le commanditaire